

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juillet 2018 à 18 heures

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 67

Délégués présents : 55

Délégués ayant donné pouvoir : 06

Délégués votants : 61

Date de convocation du Conseil : 10/07/2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY.

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Thonon-les-Bains	T	Jean DENAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Astrid BAUD-ROCHE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Yves MORACCHINI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Muriell DOMINGUEZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Charles RIERA	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Michèle CHEVALLIER			<input checked="" type="checkbox"/>	Jocelyne RAYMOND
	T	Gilles CAIROLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Christine DESPREZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christian PERRIOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jocelyne RAYMOND	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Gilles JOLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Laure ZANETTI-CHINI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Alain COONE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Sophie CHESSEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
	T	François PRADELLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Brigitte JACQUESSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christophe ARMINJON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Nathalie LEGRIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Claude TERRIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Brigitte MOULIN			<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe ARMINJON
T	Jean DORCIER	<input checked="" type="checkbox"/>				
T	Guillaume DEKKIL		<input checked="" type="checkbox"/>			
T	Françoise BIGRE-MERMIER	<input checked="" type="checkbox"/>				
Sciez	T	Jean-Luc BIDAL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Monique ROCH	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christian TRIVERIO	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Bernard HUVENNE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Douvaine	T	Jean-François BAUD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Claire CHUINARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Georges LAPRAZ			<input checked="" type="checkbox"/>	Claire CHUINARD
	T	Olivier BARRAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Bons-en-Chablais	T	Patrice BEREZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Thérèse TURENNE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	André BETEMPS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Paul GONTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Allinges	T	François DEVILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Muriel DESPRES	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Gilles NEURAZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
Veigy-Foncenex	T	Bernard CODER			<input checked="" type="checkbox"/>	Suzanne BRYE
	T	Jean NEURY	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Suzanne BRYE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Messery	T	Serge BEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Claude GERARD	<input checked="" type="checkbox"/>			

(\*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

# THONON agglomération

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Chens-sur-Léman	T	Pascale MORIAUD			<input checked="" type="checkbox"/>	Bernard FICHARD
	T	Bernard FICHARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Anthy-sur-Léman	T	Jean-Louis BAUR		<input checked="" type="checkbox"/>		
	T	Christian VULLIEZ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Margencel	T	Jean-Pierre RAMBICUR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Dominique JORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Perrignier	T	Claude MANILLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Frédéric GIRARDOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Massongy	T	François ROULLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Muriel ARTIQUE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Le Lyaud	T	Joseph DEAGE	<input checked="" type="checkbox"/>			Joseph DEAGE
	T	Jean-Yves MEYNET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Loisin	T	Dominique BONAZZI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Laëtitia VENNEN				
Ballaison	T	Christophe SONGEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Michèle NEYROUD				
Armoy	T	Daniel CHAUSSEE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Martine SIEGER				
Cervens	T	Gil THOMAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Claire DUTARTRE				
Excenevex	T	Pierre FILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Chrystelle BEURRIER				
Brenthonne	T	Michel BURGNARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Geneviève SECHAUD				
Yvoire	T	Jean-François KUNG				Suppléante de J.F. KUNG
	S	Aline DURET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Orcier	T	Thérèse BAUD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Joseph BOURGEOIS				
Fessy	T	Patrick CONDEVAUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Marie-Christine CHARRIERE				
Drailant	T	Lucien CHEssel			<input checked="" type="checkbox"/>	
	S	Pascal GENOUD				
Lully	T	René GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Karine LOTHOSZ				
Nernier	T	Marie-Pierre BERTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Laurent GRILLON				

(\*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

## Invités

Lionel BOULENS, Services CA  
Anne-Sophie BAUD, Services CA  
Eric LANQUETIN, Services CA

## Secrétaire de séance

Jean-Paul GONTHIER a été élu secrétaire

## Invités excusés

Carole ECHERNIER, Services CA

# THONON agglomération

N° DEL2018.159

URBANISME – Révision Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Orcier - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

M. le Président rappelle que par délibération en date du 27 mars 2018, le Conseil Communautaire a acté de la nécessité de poursuivre la révision du PLU prescrite le 14 mars 2014 par la commune d'Orcier.

M. le Président fait état de l'avancement de cette procédure et indique qu'elle peut désormais faire l'objet d'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document devant être présent au sein d'un PLU en application des dispositions de l'article R 123-1 du Code de l'urbanisme.

Il indique à ce titre que selon l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme, ce PADD :

- définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et des loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune
- fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

M. le Président indique que conformément à l'article L 123-9 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Une fois ces rappels effectués, Monsieur le Président expose alors le projet de PADD pour le territoire de la commune d'Orcier :

- Axe n°1 : Pourvoir au développement de la commune
  - Renforcer le rôle du chef-lieu tout en tenant compte de l'organisation spatiale éclatée de la commune
  - Consolider les possibilités de parcours résidentiel sur la commune
  - Valoriser les spécificités économiques du territoire
  - Mettre en valeur le potentiel touristique.
- Axe n°2 : Préserver les caractéristiques villageoises
  - Pérenniser l'activité agricole
  - Préserver et mettre en valeur le cadre de vie
  - Modérer la consommation d'espaces
  - Concevoir un projet respectueux de l'environnement.

Le projet de PADD présenté lors de cette séance figure en annexe.

Après cet exposé, M. le Président a déclaré le débat ouvert :

# THONON

## agglomération

Thérèse BAUD rappelle les dilemmes auxquels dit faire face sa commune : préserver les zones agricoles et naturelles, préserver les espaces mais sans asphyxier le développement en cours de la commune. Il s'agit donc de trouver un équilibre satisfaisant pour tous. L'analyse fine du PLU doit toutefois prendre en compte la présence du bassin d'emplois de cette zone avec un programme de logement social qui avance bien pour répondre aux besoins des entreprises. Elle met en avant la volonté des salariés qui, installés dans la vie et dans les entreprises, souhaitent rester sur la commune en accession à la propriété. La logique de rapprochement entre emplois et habitat est importante. Elle souligne alors le nombre d'hectares (ha) remis à disposition de l'agriculture et des zones naturelles.

Joseph DEAGE souligne le travail en matière de la modération de l'espace, et la densification du bourg, mais considère que les densités à terme, au regard des objectifs du SCOT, sont encore en deçà des objectifs en cours qui vont par ailleurs être renforcés. Il faut tendre vers encore plus d'intermédiaire au détriment de l'individuel.

Thérèse BAUD souligne que sur 6 ha de maintenus à l'urbanisation, il y a 4 ha de dents creuses ce qui complexifie la densification. Par ailleurs, les personnes publiques associées n'ont pas forcément rebondi sur ces chiffres pour l'heure.

Joseph DEAGE (en réponse au bureau d'études G2C) précise que si lors des réunions de travail, les Personnes Publiques Associées, notamment les services de l'Etat, n'ont pas remis en cause cette ventilation, cela ne préjuge d'aucune façon leur adhésion au projet de révision de PLU.

François DEVILLE souligne la qualité du PADD en matière touristique mettant notamment en avant les cheminements pédestres qui intégreront le schéma directeur de la randonnée de l'agglomération. Il précise que cet objectif est tout à fait en cohérence avec le prochain schéma directeur de la Randonnée de Thonon Agglomération 2019-2023 dont l'état des lieux est prévu vers la mi-novembre 2018, avec pour objectif une présentation du projet de territoire du schéma directeur en mars 2019 avec validation du schéma directeur en avril 2019.

Actuellement sur Orcier nous avons la boucle des Harmones, en partie, et le tour des alpages de Très le Mont et Mont Forchat le but sera d'avoir un schéma cohérent avec les itinéraires limitrophes des Alpes du Léman.

Par ailleurs, sur l'hébergement en zone haute, le principe de STECAL pourra tout à fait satisfaire aux attentes.

M. le Président profite de ce propos pour préciser qu'un courrier a été reçu sur cette thématique, courrier qui pourra tout à fait intégrer le dossier dans le cadre de l'enquête publique le cas échéant si les dispositifs techniques n'auront pas satisfait aux attentes.

Gil THOMAS rappelle le travail en cours sur les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau qui seront à intégrer dans les futurs zonages en terme de prévention au regard des épisodes connus en juin dernier.

Joseph DEAGE souligne que cet épisode a sans doute permis une certaine prise de conscience en la matière.

Après ces échanges, M. le Président clôt le débat.

VU le code de l'urbanisme notamment ses articles L 153-36 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orcier en vigueur,

Vu la délibération n°2014-37 du Conseil Municipal d'Orcier en date du 17 avril 2014, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0084 en date du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

# THONON agglomération

VU la délibération n°2017-43 du Conseil Municipal d'Orcier en date du 5 septembre 2017, donnant son accord à Thonon Agglomération poursuivre et achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0090 du 25 octobre 2017 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération n°DEL2018.049 du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2018, prenant acte de la nécessité de poursuivre la révision du PLU d'Orcier.

CONSIDERANT que la commune d'Orcier a expressément, le 5 septembre 2017, par délibération du Conseil Municipal, donné son accord pour que la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération poursuive la procédure de révision du PLU d'Orcier,

CONSIDERANT qu'il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire de débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

ENTENDU l'exposé de M. le Président.

## **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

PREND

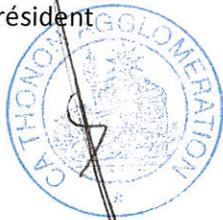
acte :

- du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du PADD du PLU
- que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD
- que la délibération sera transmise à M. le Préfet de Haute-Savoie et fera l'objet d'un affichage à la Communauté d'Agglomération durant un mois à l'antenne de Ballaison – Domaine de Thénieres - 74140 BALLAISON.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Acte certifié exécutoire le **20 JUIL. 2018**  
Télétransmis en Sous-Préfecture le **20 JUIL. 2018**  
Notifié ou publié, le **20 JUIL. 2018**

Le Président

